

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_051

Objet : Réseau Hop Bus : adoption du règlement intérieur, du Plan de Transport Adapté et du Plan d'information des Usagers

Séance du mardi vingt mai deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-cinq.

Présents (60) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Didier TIBERGHEN - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Fabrice DELANNOY à Jérôme DARQUES - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_051

Objet : Réseau Hop Bus : adoption du règlement intérieur, du Plan de Transport Adapté et du Plan d'information des Usagers

Cœur de Flandre aggro a engagé une réflexion mi 2023 sur la mise en place d'un nouveau réseau de transport public, complémentaire à l'offre régionale. Cette nouvelle offre de transport public, dénommée Hop bus, a été validée lors du conseil communautaire du 12 avril 2024 et sera opérationnelle dès fin juin 2025.

Elle est constituée de :

- 3 nouvelles lignes régulières,
- 2 lignes de transport à la demande, dans la partie la plus rurale du territoire,
- 3 navettes urbaines sur les principaux pôles urbains de l'agglomération (Bailleul, Hazebrouck et Nieppe).

Cette nouvelle offre va permettre d'augmenter de manière significative l'offre de transport public sur le territoire (+ 87 %). L'ambition portée est de doubler l'offre à l'horizon 2027. Elle sera également gratuite pour les usagers.

C'est le groupement Ingland - Liefoghe - Mazereeuw qui est chargé de l'exploitation du réseau Hop Bus.

Dans le cadre de son exploitation, il est nécessaire de prévoir un règlement intérieur qui statue notamment sur :

- les conditions générales d'accès au réseau,
- les dispositions spécifiques aux services de transport à la demande,
- les règles de sécurité et de sûreté, d'hygiène et de civisme,
- les objets trouvés, perdus ou oubliés,
- les réclamations et médiations.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 1222-4 du Code des transports, il convient d'approuver :

- le plan de transports adapté aux priorités de dessertes définis en fonction de l'importance des perturbations rencontrées (grèves, travaux, incidents techniques, aléas climatiques),
- la plan d'information des usagers, qui permet aux usagers de disposer d'une information gratuite, précise et fiable en fonction des perturbations rencontrées (prévisibles ou imprévisibles).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'organisation de la mobilité ;

Vu le Code des transports ;

Vu l'avis favorable du comité des partenaires en date du 28 avril 2025 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité organisatrice de transport de fixer les règles d'utilisation du réseau Hop Bus ainsi que les dessertes prioritaires en cas de perturbation prévisible du trafic ;

Il vous est proposé :

- d'approuver le règlement intérieur du réseau Hop Bus, joint en annexe de la présente délibération,
- d'approuver le Plan de Transports Adapté et le Plan d'Information des Usagers produits par l'exploitant du réseau, joints en annexes de la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

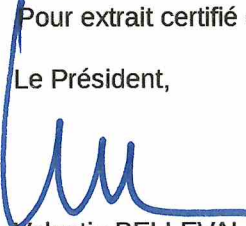
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance


Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Valentin BELLEVAL

